

Rapport de mandature 2012-2016

1. Fonctionnement de la Section 37

La mandature 2012-2016 de la Section 37 a connu une bonne continuité du fait du peu de démissions qui l'ont affectée. Seuls trois membres (un chercheur, un enseignant-chercheur et un IT) ont dû être remplacés, ce qui a permis de préserver largement la cohérence de son travail, tant sur le fond que dans les méthodes, et la cohésion de la section.

A nos yeux, la légitimité des fonctions d'évaluation effectuées par la Section 37 et plus largement par le Comité National tient dans son caractère à la fois collectif et délibératif. Pour bien fonctionner, un tel mode doit s'appuyer sur des règles claires et consensuelles et sur une réelle transparence quant au travail mené et aux avis rendus.

a. Déontologie

Dès la session de rentrée de la mandature, en septembre 2012, un groupe de travail a été formé pour élaborer des propositions en matière de déontologie, à la fois interne et externe. Les aspects internes portent sur la manière dont la Section 37 entend fonctionner alors que les aspects externes ont trait au respect des règles s'imposant à la fonction de chercheur.

Sur le plan interne, à la session d'automne 2012, les membres de la Section 37 se sont fixés trois règles de gouvernance et de déontologie :

Règle 1 : Les membres CNRS s'interdisent de candidater à une promotion – hormis celle à la première classe dans le corps des chargés de recherche – comme à un concours géré par la Section 37. Les membres CNRS renoncent à se porter candidats pour une prime d'excellence scientifique auprès de la Section 37, si la Section 37 devait participer à la procédure d'attribution.

Règle 2 : Les membres enseignants-chercheurs s'interdisent de demander une délégation auprès du CNRS au sein d'une structure dépendant de la Section 37.

Règle 3 : Les membres de la Section 37 reconnaissent la nécessité d'afficher la plus grande transparence de leurs travaux vis-à-vis de la communauté scientifique et s'accordent sur l'affichage de la constitution des groupes de travail dans ses différents comptes rendus. Ils choisissent en revanche de ne pas rendre publique la liste des rapporteurs désignés pour évaluer les dossiers de candidats aux concours ou de chercheurs déjà en poste.

Sur le plan externe, trois questions ont également été mises en avant :

Signatures académiques : le texte suivant est adopté à l'unanimité et diffusé à l'ensemble des chercheurs de la section :

« Les chercheurs du CNRS doivent mentionner explicitement le CNRS et leur UMR de rattachement dans la signature de leurs contributions scientifiques. Ces informations doivent apparaître sur la première ligne de la signature, et en aucun cas être reléguées dans l'adresse. »

Interventions dans le débat public : des principes de bonnes pratiques ont été discutés mais n'ont finalement pas abouti à la formulation de recommandations à destination de la communauté.

Cumul d'activités : pour être en règle, les chercheurs doivent obtenir une autorisation de cumul à chaque fois qu'ils souhaitent s'investir dans des activités en dehors de l'activité de recherche pour laquelle ils sont rémunérés par le CNRS. Cette obligation ne semble cependant pas toujours respectée. Dans la mesure où les organisations privées ou étrangères ne l'exigent généralement pas, le respect de cette obligation dépend de l'honnêteté des chercheurs. Toutefois ces autorisations de cumuls sont délivrées par les différentes délégations régionales sans que la section en soit informée.

Pour ce qui concerne la Section 37, il est clair que les évaluations sont de nature scientifique. Toutefois un poste de chercheur au CNRS est un poste à temps plein et les activités ou affiliations cumulées doivent rester de nature annexe et en aucun cas principales. D'une part, elles ne doivent pas nuire à la productivité des chercheurs et, d'autre part, ce n'est pas le rôle du CNRS, organisme public, de rémunérer le travail effectué par ces chercheurs statutaires, fussent-ils très brillants, dans d'autres organismes, en France ou à l'étranger. Ainsi, certains chercheurs apparaissent comme professeurs titulaires d'une université étrangère et ne mentionnent qu'à titre très secondaire (voire pas du tout) leur affiliation au CNRS sur le site des dites universités, comme sur leurs publications. Sur ces questions un dialogue constant avec l'InSHS doit permettre de s'assurer que les chercheurs respectent les règles qui s'imposent à eux et de prendre, si nécessaire, les mesures adéquates pour clarifier les situations anormales.

b. Membres nommés

Les membres de la Section 37 se sont inquiétés, sans remettre en cause la qualité de leur profil, de la faible variété des sept membres nommés, tous de catégorie A, tous économistes et dont les spécialités n'ont qu'imparfaitement permis de compléter les besoins de couverture thématique de la section. Cette dernière rappelle en particulier le risque d'une rupture du quorum de 3 membres du collège B1 (chargés de recherche) en cas de défection de l'un des membres élus.

Ces questions ont été opportunément rappelées à l'InSHS au printemps 2016 dans la perspective des nominations en vue de la nouvelle mandature. Pour information, il est rappelé que l'InSHS doit proposer deux fois plus de candidats que de membres à nommer et que c'est le Ministère qui décide des nominations. En outre, il n'est pas possible de proposer le nom de candidats ayant échoué à l'élection correspondante.

c. Critères d'évaluation

L'évaluation est une des missions importantes du Comité National. Pour être assurée avec le maximum d'équité et d'efficacité, cette mission exige la prise en compte de la variété des situations,

des disciplines, des démarches et des sujets.

La Section 37 a publié une liste des critères qu'elle a utilisée comme une liste d'outils pour émettre ses avis, et non comme l'ensemble des critères devant nécessairement être remplis. Les critères indiqués n'ont donc pas constitué une grille contraignante ; leur présentation n'a pas été hiérarchisée ; une certaine souplesse a été admise dans leur application.

D'une manière générale, la section a souhaité privilégier la qualité de l'activité scientifique en prenant en compte la qualité des productions (incluant mais ne se limitant pas aux publications), l'originalité des travaux, la prise de risque, l'utilité sociale et/ou l'utilité scientifique des recherches, l'implication collective du chercheur et sa reconnaissance dans la communauté scientifique. La transmission des connaissances (enseignement, vulgarisation) et la valorisation des résultats quand elle est possible ont également été considérées et reconnues dans l'évaluation.

L'agencement des critères a varié selon les cas, les champs et les profils de recherche. Chaque dossier a donc été évalué dans sa spécificité. En règle générale, les rapports devaient mettre en évidence une trajectoire, de manière à aider les évaluateurs dans l'examen des dossiers.

En ce qui concerne les concours de recrutement, s'il n'y a pas de dossier type, des recommandations concernant la rédaction des dossiers et projets de recherche ont été données à titre indicatif dans un document téléchargeable sur le site Internet de la section. De même, des indications ont été rendues disponibles quant au format de la présentation orale pour les candidats CR appelés à être auditionnés. Un guide du candidat, en français et en anglais, a été publié dès l'automne 2013, sur le site de la section.

Les principaux critères étaient :

Accès au grade CR2

- Qualité du travail de recherche
- Originalité du projet de recherche
- Autonomie et éventuelle mobilité

Accès au grade CR1

- Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
- Originalité du projet de recherche
- Qualités d'animation et de valorisation
- Mobilité

Accès au grade DR2

- Régularité, qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Capacité à la direction de recherche

- Qualités d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilités
- Mobilité
- Ouverture thématique

auxquels ont été ajoutés, pour tous les candidats au recrutement, la cohérence de leur projet avec les laboratoires demandés et la qualité de leur insertion dans ces laboratoires.

d. Transparence

La Section 37 dispose d'un site Internet, créé lors d'une précédente mandature, qui informe sur ses activités et rend disponibles tous les documents utiles (comptes-rendus et rapports, liste de revues, motions ...) y compris les archives des mandatures précédentes :

<https://sites.google.com/site/section37cnrs/>

Tout comme les mandatures précédentes, la section a rendu compte de manière aussi transparente que possible de ses travaux à travers les comptes-rendus diffusés à l'issue de chaque session, y compris en ce qui concerne les discussions internes et les discussions avec la direction de l'InSHS à l'occasion de la visite de son directeur.

Ces comptes-rendus, diffusés par mail à l'ensemble des DU et à l'ensemble des chercheurs, restent disponibles sur le site Internet de la section.

Les évaluations spécifiques hors session, comme celles concernant les demandes de délégations ou les PES/PEDR, ont également été rendues disponibles sur le site de la section.

La section s'est engagée à donner à chacun une explication précise et transparente de ses décisions ; elle a pu notamment, à la demande des chercheurs ou des unités, préciser de façon informelle les raisons qui ont conduit à tel ou tel avis.

Enfin, la participation de plusieurs membres de la section à l'assemblée annuelle du comité de liaison, ouverte à tous les chercheurs, a permis un dialogue direct avec la communauté.

2. Environnement institutionnel

a. L'InSHS

Avec l'InSHS ont été mises en place des relations de concertation et d'interaction, aussi bien avec son directeur Patrice Bourdelais que, plus fréquemment, avec les deux directeurs-adjoints scientifiques successifs, Stefano Bosi, puis Hippolyte d'Albis. Ces interactions ont revêtu des aspects formels à travers les visites de la direction de l'Institut à la section, lors de chacune de ses sessions, ou de réunions des présidents de sections SHS, organisées par Patrice Bourdelais. Elles ont aussi consisté en de nombreuses interactions plus informelles, principalement avec le président

de la section, soit à son initiative, soit à celle du directeur de l'Institut ou du DAS. Les interactions entre le président de section et le DAS ont permis d'échanger en amont des décisions, de faire entendre les arguments de la Section ou ses divergences de points de vue.

Ces dialogues n'ont pas toujours évité les désaccords, surtout dans la première moitié de la mandature, entre la section qui rend des avis et l'Institut qui prend des décisions. Ces désaccords ont principalement concerné (i) une inversion de classement demandée par l'Institut en jury d'admission CR qui a empêché le recrutement en 2013 d'un CR en gestion, (ii) deux créations d'unité au 1^{er} Janvier 2014 contre l'avis de la section, (iii) l'intégration comme chercheur CNRS d'un Professeur d'Université au grade de PRCE et (iv) l'attribution des PES/PEDR. S'agissant de ce dernier point, le désaccord a amené la section à réviser sa position et refuser d'évaluer ces demandes pour la suite de la mandature. Enfin des désaccords se sont renforcés au fil du temps en ce qui concerne l'attribution des délégations au CNRS. Ils résultent pour une bonne part de ce que le CNRS a nommé sa « politique de site » qui a pour conséquence déplorable de brouiller les cartes de l'évaluation scientifique des dossiers. A l'arrivée des dossiers considérés comme prioritaires par la Section 37 ont été rejetés, tandis que d'autres, moins bien évalués, ont été retenus. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de publier nos évaluations et les attributions finales sur le site Internet de la section.

Mais si ces désaccords ont été bien réels, le dialogue récemment renforcé entre le président de section et le DAS a permis une meilleure compréhension, une meilleure circulation d'information et évité l'installation de divergences non fondées.

b. DRH du CNRS

Depuis le printemps 2014, une réunion entre le président de la Section 37 et la DRH du CNRS se déroule après chaque session, afin de faire le point sur les dossiers de chercheurs en SPE (suivi post-évaluation) et ceux nouvellement placés en avis réservé ou d'alerte donnant lieu à l'ouverture d'un SPE. Ces réunions se sont avérées très utiles pour améliorer l'efficacité du suivi, lequel est mis en place en pratique par les SRH au niveau des délégations régionales. Elles permettent à la fois de faire passer les arguments et les éléments de contexte relatifs à ces dossiers de manière plus fine que ne peut le faire le rapport d'évaluation. Elles permettent aussi de transmettre aux SRH régionaux des suggestions et des informations relatives à la mise en œuvre du suivi et, en retour de bénéficier d'informations précises et mises à jour, afin de ne pas dissocier le travail de la section du suivi mis en œuvre.

c. AERES / HCERES

Les relations de la Section 37 avec l'AERES, devenue HCERES en cours de mandat, ont oscillé entre coopération et conflit. Elles ont concerné plusieurs aspects en lien avec la mission d'évaluation de l'agence. Nous en avons systématiquement fait état dans les comptes-rendus de sessions.

- Comités de visite : La section a été sollicitée pour chacune des vagues, pour envoyer un.e représentant.e pour siéger aux comités de visite des unités qui la concernaient. En revanche, la présence d'un élu C dans ces comités n'a été que très partiellement validée et ce point a constitué une pomme de discorde sérieuse entre l'AERES/HCERES et le Comité National, largement prise en

compte au niveau de la CPCN. En 2016, en perspective de l'évaluation des unités de la vague C, un accord a été conclu entre la CPCN représentée par son Président Philippe Büttgen et Pierre Glaudes, directeur des unités à l'HCERES, qui instaure une concertation entre l'HCERES représenté par son ou ses délégués scientifiques et les bureaux de section du Comité National, en vue de la constitution des comités de visite et surtout, dans un premier temps, de la désignation de leurs présidents. Cette coordination doit singulièrement améliorer le processus de mise en place des comités de visite et le rendre moins « délégué dépendant ».

- Produits de la recherche et liste de revues : Sur ces questions, la Section 37 a participé activement aux groupes de travail mis en place par l'AERES. Ces groupes de travail ont permis d'aboutir à des outils efficaces et largement validés jusqu'à l'apparition, fin 2014, d'une divergence de fond et d'un conflit relatif aux listes de revues. Cette coopération et ce conflit qui commencent tout juste à s'orienter vers une possible résolution sont détaillés plus bas au paragraphe 5.b.

3. Des effectifs en berne mais des recrutements de chercheurs de haut niveau

a. Une chute de 10% des effectifs chercheurs en une mandature

Il est toujours difficile de recenser le nombre de personnels supports au sein des unités évaluées par la section, les données détaillées n'étant pas disponibles. De nombreuses unités ont cependant fait remonter une baisse des supports IT titulaires dont le rôle est pourtant central dans le fonctionnement des unités. Le bilan social du CNRS fait apparaître une diminution importante au niveau global, avec 13817,4 ETP au 31/12/2010 et seulement 13269,9 ETP au 31/12/2014, soit une baisse de 4%. Les emplois contractuels ont aussi diminué (3671,8 ETP au 31/12/2010 et seulement 3304,7 ETP au 31/12/2014, soit une baisse de 10%).

Pour les chercheurs, les statistiques sont éloquentes. Selon le bilan social du CNRS, la Section 37 comptait 191 chercheurs en 2008, 180 en 2012 et 165 en 2014. Si la chute des effectifs entre 2008 et 2012 concerne en partie les deux premières années de mandat 2008-2012 du CoNRS (pendant lesquelles la direction du CNRS a appliqué un ratio pour la Section 37 d'un remplacement pour 3 départs définitifs du CNRS – y compris départs en retraite), depuis 2010 elle traduit uniquement le non-remplacement des départs définitifs par démission ou changement de corps. Si on veut pouvoir continuer à valoriser la mobilité au sein de l'ESR français ou à l'international, il convient de veiller à assurer un meilleur remplacement de ces départs. Les disciplines d'économie et de gestion, du fait de leur forte internationalisation et de la titularisation relativement jeune au grade de Professeur, semblent particulièrement propices aux mobilités en cours de carrière et il ne faudrait pas décourager ce mouvement en pénalisant la section par une plus forte diminution des effectifs.

b. Des recrutements internationaux et un effort pour préserver la diversité des profils

Les concours CR ont proposé un nombre total de postes à peu près semblable à la mandature

précédente (24 contre 21 lors de la mandature 2008-2012). Un seul poste a fait l'objet d'un fléchage et n'a pas été pourvu. La section avait averti que l'intitulé du fléchage lui semblait trop restreint pour accueillir un vivier de candidatures suffisant, et c'est effectivement ce qui s'est produit, conduisant à une absence de recrutement. Lors des deux derniers concours, des coloriages ont eu lieu après concertation entre la section et l'InSHS. Des recrutements sur les coloriages ont ainsi toujours pu être effectués, sauf lors du dernier concours suite au désistement tardif d'une lauréate.

Le nombre de candidats s'est accru en début de mandature avec 75 candidats en 2013, 83 candidats en 2014 et 94 candidats en 2015. En 2016, il n'y avait que 60 candidats, ce qui s'explique par la chute importante du nombre de postes ouverts au concours. Les candidats gestionnaires, qui représentaient près de 25% des candidatures en début de mandature n'étaient qu'un peu plus de 10% en 2016. Cela peut en partie s'expliquer par le déclassement d'un candidat gestionnaire lors du concours 2013. En CR2 comme en CR1, on compte de nombreux candidats étrangers ou en poste à l'étranger. Le jury d'admissibilité tolérant les présentations en anglais, de nombreux candidats non francophones se sont présentés aux concours. Cela s'est traduit par un important recrutement à l'international, qui concerne la moitié des admis (en comptant les Français en poste à l'étranger).

	2013	2014	2015	2016	Total
Concours CR2					
Postes ouverts	4	6	6	3	19
<i>dont fléchés</i>	0	0	0	0	0
<i>dont coloriés</i>	2	0	2	1	5
Admis	4	6	6	3	19
<i>dont femmes</i>	3	3	2	1	9/47%
<i>dont étrangers</i>	2	4	2	3	11/58%
Concours CR1					
Postes ouverts	2		2	1	5
<i>dont fléchés</i>	0		0	1	1
<i>dont coloriés</i>	1		0	0	1
Admis	2		2	0	4
<i>dont femmes</i>	0		1	0	1/25%
<i>dont étrangers</i>	1		1	0	2/50%
Ensemble des CR					
Admis	6	6	8	3	23
<i>dont femmes</i>	3	3	3	1	10/43%
<i>dont étrangers</i>	3	4	3	3	13/57%

Note : « étranger » signifie de nationalité étrangère ou en poste à l'étranger lors du recrutement

La section constituée en jury d'admissibilité a attaché une grande importance à l'adéquation entre le projet des candidats et le(s) laboratoire(s) d'accueil souhaité(s). Mais elle n'a pas cherché à promouvoir *a priori* un équilibre géographique des recrutements car de nombreux candidats indiquaient dans leurs souhaits à la fois des unités parisiennes et provinciales. On constate cependant *ex post* un certain équilibre entre Île de France et province avec 13 candidats affectés en Île de France et 10 en province. Il faut cependant noter une forte concentration sur de grosses unités, à la fois à Paris et en région, puisque quatre UMR concentrent 11 recrutements. Cela reflète le souhait des candidats et non une volonté délibérée de la section ou de l'Institut. L'annonce en cours de mandature de la structuration des UMR autour de cinq « super unités », bien qu'elle ait été

largement nuancée depuis, a sans doute pu accroître l'effet de concentration. Au total, les candidats CR ont été affectés dans 12 laboratoires différents. La section a prononcé un avis favorable à toutes les affectations.

La section n'a pas non plus poursuivi l'objectif d'un équilibre thématique, au-delà des coloriations affichés par l'Institut, souvent en concertation avec la section. On constate ainsi une certaine diversité au moins dans les objets de recherche : économie théorique, économie de l'environnement, économie du travail, macroéconomie, marketing, économie spatiale, gestion des systèmes d'information, économie expérimentale, histoire de la pensée, économie de la santé. Plusieurs candidats avaient des doctorats dans des domaines hors de l'économie et de la gestion (mathématiques, écologie, sciences cognitives...), témoignant d'une ouverture interdisciplinaire de la section en cohérence avec la politique du CNRS.

Concernant la gestion, deux candidats ont finalement été admis, soit moins de 10% des admis, ce qui est inférieur à la proportion des gestionnaires au sein de la section et ne permet donc pas d'en renforcer la place. A ce titre, il est extrêmement regrettable que le seul déclassement au sein de la liste principale des concours ait concerné un candidat gestionnaire.

Par ailleurs, les jurys d'admission ont modifié à deux reprises le classement du jury d'admissibilité au sein de la liste complémentaire. Ces changements sont loin d'être neutres puisque dans un cas au moins cela a impacté la liste des candidats finalement admis. Nous ne pouvons que mettre en garde contre ces inversions de classement qui sont difficilement compréhensibles et apparaissent aux yeux de la communauté comme arbitraires.

c. L'aggravation de la file d'attente pour l'accès au corps des DR

Aucun concours DR2 au cours de la mandature n'a été fléché ou colorié. Ces concours ont attiré en moyenne une quarantaine de candidatures, dont environ un tiers féminines. On peut noter un nombre important de candidatures de chercheurs en poste à l'étranger et souhaitant rejoindre une unité française. Cette attractivité s'est traduite par quatre recrutements externes au niveau DR2, dont trois recrutements de chercheurs en poste à l'étranger.

Au total, 18 postes ont été finalement ouverts (dont un poste supplémentaire obtenu après le jury d'admission), ce qui est moins que sous la mandature précédente (qui avait vu 21 DR2 admis dont 4 externes). Si le recrutement direct de chercheurs externes de grande qualité est une bonne chose et traduit l'attractivité du CNRS, il faudra veiller à ce que les promotions internes au grade DR n'en pâtissent pas. On observe en effet une file d'attente qui s'allonge, de bons CR1 ne parvenant pas ou difficilement à obtenir un poste de DR. Cela a clairement un effet fortement démotivant et la section a pu constater à plusieurs reprises une trajectoire négative pour des candidats qui étaient proches d'obtenir le concours DR. Les nouvelles générations de CR1 de plus en plus actifs et internationalisés pourraient se voir pénalisées par les opportunités limitées d'accès au grade de DR au CNRS, et se tourner de plus en plus vers une mobilité hors CNRS qui s'expliquerait uniquement par un besoin de reconnaissance et non par une volonté de réorienter leur carrière ou de gagner une expérience internationale. A terme, ces mobilités contribueraient à réduire encore l'effectif de

chercheurs de la Section 37.

	2013	2014	2015*	2016	Total
Concours DR2					
Postes ouverts	4	4	5	4	17
Admis	4	4	6	4	18
<i>dont femmes</i>	1	1	1	1	4/22%
<i>dont externes</i>	0	0	3	1	4/22%

* En 2015, un poste supplémentaire a été ouvert après le concours

Le jury d'admission DR a confirmé systématiquement le classement du jury d'admissibilité, à l'exception d'un cas en 2016 en liste complémentaire. Les chercheurs ont été nommés tant en province qu'en région parisienne, mais avec une fois de plus un effet de concentration sur certains laboratoires (12 lauréats dans 4 UMR, alors que 8 UMR en tout ont accueilli des lauréats DR). Malgré une certaine diversité en termes de thématiques et d'approches en économie, on note là aussi une concentration avérée : beaucoup des candidats admis développent une démarche essentiellement théorique mathématisée. Seuls un peu plus de 20% des admis sont des femmes. L'ouverture à des candidats externes est sur ce dernier point négative puisque toutes les candidates admises étaient internes. Il faudrait veiller à susciter davantage d'excellentes candidatures féminines externes.

Il faut noter enfin que la CID 52 (dans laquelle a siégé un membre de la Section 37 en fin de mandat) offre aux CR1 dans le domaine de l'environnement des opportunités significatives. Un seul chercheur de la Section 37 a pu accéder au grade de DR2 grâce à cette CID. Les économistes et gestionnaires ont tous leur place sur ces thématiques prioritaires et pluridisciplinaires du CNRS. On ne peut qu'encourager les candidatures vers les CID, qui resteront un outil central de la politique scientifique et « captent » une partie des postes des sections disciplinaires.

Aucun recrutement n'a été ouvert au niveau DR1.

4. Évaluations et promotions

La Section 37 considère qu'elle a une voix à porter sur le sujet de l'évaluation de la recherche et des chercheurs. Elle souhaite insister sur le fait que l'activité scientifique d'un chercheur est plus large que sa production, qui pour sa part ne se résume pas à des publications dans des revues. Elle rappelle notamment que le potentiel de publications peut différer en fonction du domaine de recherche, de l'existence d'un travail de terrain, de la génération du chercheur ou du stade dans la carrière (i.e., différences en termes d'investissement collectif, de possibilités d'encadrement doctoral, de prise de risque). Elle insiste sur la nécessité d'une évaluation basée sur l'ensemble de la carrière et pas seulement à un instant t , sur l'importance de l'implication collective, y compris lorsqu'il s'agit du recrutement d'un chercheur, et sur l'intérêt intrinsèque d'une prise de risque.

En ce qui concerne les promotions, il est d'usage de garder mémoire des résultats des précédents concours ou campagnes de promotion pour respecter la cohérence temporelle des travaux du

Comité National et permettre aux chercheurs de construire une véritable trajectoire dans leur carrière. Toutefois, les décisions de la section ne doivent pas être prisonnières de cette mémoire et la présentation et la discussion des dossiers doivent se faire indépendamment de l'historique des décisions précédentes. C'est aussi pour cette raison que la section a décidé de réduire la longueur des listes complémentaires afin de ne pas générer une logique de file d'attente.

Chaque dossier de promotion (à l'exception du passage CR2 → CR1) fait l'objet de deux rapports et donne lieu à une présentation par chacun des rapporteurs, puis à une discussion par l'ensemble de la section.

La Section 37 note qu'une activité d'encadrement doctoral en France et/ou une activité d'encadrement de recherches apparaît comme une exigence pour l'avancement au grade de DR1. Elle s'accorde sur la nécessité d'évaluer les dossiers « en regardant l'avenir » et de trouver une équité dans l'inter-classement entre dossiers d'économie et dossiers de gestion qui correspondent souvent à des profils différents notamment en termes de produits de la recherche.

En ce qui concerne les évaluations à mi-vague et à vague, 294 dossiers ont été examinés, ce qui est supérieur à l'effectif de la section dans la mesure où certains dossiers ont été évalués à vague et à mi-vague. Ces évaluations ont donné lieu à 263 avis favorables, parfois assortis de conseils et de recommandations aux chercheurs, 20 avis réservés (dont 5 concernaient des chaires mixtes¹), 4 avis d'alerte et 2 avis d'insuffisance professionnelle.

En ce qui concerne les promotions, la section a évalué, lors des sessions d'automne, les demandes de passage CR2 → CR1, DR2 → DR1, DR1 → DRCE1 et DRCE1 → DRCE2.

Au cours de la mandature, 14 CR2, dont 10 hommes et 4 femmes, ont accédé au grade de CR1. 12 DR2, dont 10 hommes et 2 femmes, ont accédé au grade de DR1, 1 homme et 1 femme ont accédé au grade de DRCE1 et 2 hommes et 1 femme au grade de DRCE2. A ces promotions s'ajoute le passage de 14 chercheurs (10 hommes et 4 femmes), par concours, au grade de DR2.

En ce qui concerne les unités, la section a évalué 23 demandes de renouvellement d'UMR sur lesquelles elle a rendu 16 avis très favorables, 5 avis favorables, 1 avis réservé et 1 avis défavorable. Elle a également examiné 8 demandes de nouvelle association ou de création d'UMR, pour lesquelles elle a rendu 4 avis favorables, 3 avis réservés et 1 avis défavorable. Elle a en outre donné 2 avis favorables à des demandes de renouvellement de FR² et un avis réservé à une demande de nouvelle FR, 3 avis favorables à des demandes de renouvellement d'USR et 1 avis défavorable à une demande de création d'USR.

1 Les chaires CNRS-Enseignement supérieur constituent un dispositif joint de recrutement de Maîtres de Conférences qui bénéficient pendant 5 ans d'une délégation au CNRS leur permettant de consacrer l'essentiel de leur temps à la recherche, en n'assurant qu'un tiers de service d'enseignement à l'Université. Outre leur rémunération, les lauréats bénéficient d'une prime significative ainsi que de crédits destinés à soutenir leurs recherches.

2 Fédération de Recherche.

La section a également évalué un nombre important de demandes de changement de direction d'UMR, de restructuration d'UMR, d'aide à des écoles thématiques et de création ou renouvellement de GDR et de demandes d'éméritat.

5. Revues

Les questions relatives aux revues ont été l'objet d'une attention importante de la part de la section et ont mobilisé une part significative des efforts collectifs. Les revues occupent une place importante en économie et gestion, dans la mesure où elles constituent le support principal de la production des chercheurs. Elles ont donc un rôle essentiel à jouer comme vecteur du débat scientifique et de la diffusion des idées et des connaissances. Elles sont également au cœur des processus d'évaluation, même si la Section 37 s'est refusée à effectuer de pures analyses bibliométriques et considère qu'on ne peut réaliser une bonne évaluation sans rentrer dans la matière des travaux des chercheurs. En ce qui concerne les revues, la Section 37 ne s'est toutefois intéressée qu'aux revues à comité de lecture qui sont les seuls vrais supports des publications scientifiques, même si d'autres types de revues qui peuvent cibler par exemple un milieu professionnel particulier, une approche générale de vulgarisation scientifique ou le grand public, ont également une place particulière dans les activités de valorisation et de diffusion des idées et des résultats de la recherche.

Comme chacun sait, la Section 37 ayant créé une liste hiérarchisée de revues, celle-ci a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie afin de permettre son évolution et sa maintenance, en cohérence avec les pratiques de la communauté scientifique. Dans la droite ligne de cette compétence, la section a aussi été mobilisée dans le processus de constitution et de maintenance de la liste de référence utilisée par l'AERES devenue ensuite HCERES. Enfin les préoccupations relatives au rôle et à la place des revues françaises ont amené la Section 37 à organiser un atelier au printemps 2016 afin d'amorcer une réflexion collective sur ce sujet. D'autres questions importantes et qui mobilisent une partie de la communauté scientifique auraient également pu être abordées comme la question des bouquets de revues, de l'édition en ligne et de l'*open access*, mais par manque de temps et non d'intérêt, la section n'a pas pu s'investir sur ces sujets.

a. La liste de revues de la Section 37

Si rien ne remplace la lecture des articles par des scientifiques experts dans leur domaine, les membres de la Section 37 s'accordent toutefois sur la nécessité de conserver une liste spécifique pour la Section 37. Trois principes ont été discutés :

- Structuration en sous-disciplines. Cette structuration est un avantage reconnu de la liste de la Section 37. La question de la création de nouvelles catégories est toutefois posée (e.g., socio-économie ? économie institutionnelle ?).
- Hiérarchisation. Les membres de la Section 37 souhaitent massivement conserver une liste hiérarchisée. Toutefois, ils reconnaissent majoritairement la nécessité d'un travail de réflexion sur son niveau de granularité : faut-il 3 ou 4 catégories ? Le principe d'une liste en

2 catégories est cependant rejeté : il est illusoire de penser qu'il serait plus facile de classer en 2 catégories plutôt qu'en 3 ou 4. Le cas des revues françaises doit être traité avec vigilance.

- Actualisation. La liste de la Section 37 doit pouvoir être actualisée graduellement, sans la bouleverser, et lui conserver une certaine stabilité dans le temps.
 - o L'idée a été émise de ne réexaminer les revues que tous les 5 à 10 ans afin de n'évaluer chaque année qu'une petite proportion des revues de la liste.
 - o Le cas des revues nouvelles a attiré l'attention : faut-il créer une catégorie à part ou classer de manière probatoire « pour une période de X années » ? Faut-il imposer un embargo de X années aux revues dont la demande d'entrée dans la liste est rejetée ?

Mais, par-delà ces débats de fond, il est important de pouvoir montrer à ses utilisateurs que la liste du CNRS est crédible et capable d'évoluer, ce qui encourage à en conserver (au moins provisoirement) la structure actuelle et impose de donner une réponse aux demandes de classement ou de reclassement qui s'expriment de part et d'autre.

Dès le printemps 2013, la Section 37 décide de mettre en place une procédure d'actualisation de la liste organisée en deux temps principaux et opérationnelle dès l'automne 2013 :

- Le dispositif régulier. La liste actuelle comprend environ 800 titres appartenant à 24 champs disciplinaires (sans compter les catégories MAD et nouvelles revues). La section examine chaque année un sixième des revues de chaque champ. Les titres qui font l'objet d'un réexamen sont choisis de manière aléatoire. Cet examen a lieu à la session de printemps.
- Le dispositif *ad hoc*. Il s'agit d'examiner i) les revues qui sont proposées pour rentrer dans la catégorisation ainsi que ii) les demandes spécifiques à une revue, de changement de catégorie ou de classement. Ces demandes doivent être soumises deux mois avant la session d'automne à laquelle la demande sera examinée, c'est à dire avant le 15 Septembre de chaque année. Cette procédure était détaillée dans l'introduction des versions successives de la liste.

Ces travaux d'actualisation, menés sur la période Automne 2013 – Printemps 2016 ont permis de produire 6 versions successives de la liste. Le bilan global en est le suivant :

Dispositif régulier : 3 sessions de printemps ont permis de revoir le bien-fondé du classement de la moitié des revues de la liste. Ces réexamens ont amené à la décision de 8 reclassements, 6 déclassements et 4 sorties de la liste.

Dispositif *ad hoc* : nous avons reçu 38 dossiers de demande d'inclusion auxquels nous avons rendu une décision favorable pour 29 d'entre eux. Nous avons également reçu 37 demandes de reclassement qui ont eu une réponse positive pour 18 d'entre elles.

A ces mises à jour s'ajoute une demande spécifique qui nous a été adressée par l'IESEG pour l'inclusion dans la liste de 19 revues dans le champ de la négociation. Nous avons examiné ces dossiers en cherchant à répondre à trois questions relatives à la pertinence d'une inclusion dans une

liste économie-gestion, à la qualité de ces revues et enfin au domaine principal auquel elles pourraient être rattachées. A l'arrivée, 4 de ces revues ont été intégrées dans la liste, 3 en rang 3 et 1 en rang 1, toutes dans le champ GRH.

Ensuite s'est posée à nous la question du devenir des revues classées dans la catégorie NR « Nouvelles revues prometteuses ». Étant donné que nous avons décidé de ramener à deux ans la durée au bout de laquelle ces revues devraient entrer ou non dans le classement, la quasi-totalité des revues de cette catégorie devaient être examinées. Sur 43 revues concernées, 17 ont été incluses dans la liste, 25 ont été sorties et 1 a été maintenue en NR.

La Section 37 a également décidé de supprimer la catégorie MAD. Cette dernière avait été introduite pour signaler que des chercheurs en économie et gestion publient dans d'excellentes revues hors champ, ce qui est aujourd'hui acquis. Elle est aujourd'hui supprimée car trop de revues sont candidates à cette catégorie. En outre, la disponibilité de listes de revues d'autres disciplines (notamment les listes de l'HCERES) permet de trouver des références de qualité pour les publications en question.

Nous avons aussi supprimé les doubles catégorisations qui ne concernaient qu'un très petit nombre de revues, 13 revues au total qui se sont vues rattachées à un champ principal unique.

Enfin, à la suite de la décision de l'AERES/HCERES de créer une catégorie « Économie et Institutions », la Section 37 a étudié l'opportunité de créer ou non une telle catégorie dans la liste CNRS. Cette analyse a amené aux conclusions suivantes aux termes desquelles nous avons décidé de ne pas créer ce nouveau champ, dans la mesure où l'ensemble de revues qui le composerait

- n'identifie pas un objet de recherche spécifique : l'immense majorité des revues classées par ailleurs traite d'institutions et de société au sens large, la présente liste dépasse le seul cadre des « institutions » ;
- ne se fonde pas sur une méthodologie spécifique ;
- conduit surtout à identifier une liste de revues hétérodoxes. Or il semble inopportun d'afficher et donc d'établir de tels cloisonnements au sein de la discipline. Cela reviendrait à créer une catégorie « à part », ce qui apparaît d'autant moins souhaitable que diverses revues de champ, parfois très bien classées, accueillent régulièrement des travaux identifiés comme hétérodoxes. C'est le cas par exemple de *JEBO*, *ICC* ou *Research Policy*...

Nous estimons que la liste actuelle permet d'évaluer correctement l'ensemble des chercheurs. D'une part, cette liste n'est pas figée : les chercheurs qui le souhaitent sont invités à soumettre des demandes *ad hoc* pour faire entrer ou évoluer des revues dans le classement lors de la session d'automne (ainsi *Research Policy* est passée du rang 2 à 1). D'autre part, la plupart des revues qui se trouveraient dans cette potentielle catégorie sont d'ores et déjà classées dans la liste actuelle.

b. La liste et les produits de la recherche de l'AERES/HCERES

Dès l'automne 2012, l'AERES nous a demandé de participer à des groupes de travail visant à déterminer les normes d'évaluation qu'elle mettra en œuvre en ce qui concerne les revues et les

autres produits de la recherche. La Section 37 s'est impliquée dans ce travail en y mandatant des membres représentant l'économie et la gestion.

Groupe de travail « Produits de la recherche »

Au cours de deux réunions en octobre 2012, présidées par Véronique Des Garrets et Benoît Mulkey, un élargissement des produits de la recherche au-delà des seuls ACLs a été défini et précisé. Deux critères doivent permettre de distinguer les « produits de la recherche » des « produits intellectuels » : la validation par les pairs et le fait que le produit s'adresse à des chercheurs (cela inclut donc les manuels de recherche ou à destination de jeunes chercheurs, mais exclut les manuels pour des Licences, des Masters Pro, comme les cas pédagogiques). Une matrice a été construite et son utilisation a donné lieu à des propositions précises de la part de l'HCERES, validées en commission plénière représentative au printemps 2013.

Groupe de travail « Revues »

Une première réunion a eu lieu en octobre 2012, présidée par Aude Deville et Etienne Farvaque. Elle a permis de retenir le principe d'un classement hiérarchisé A, B, C (seule l'AFEP est contre un classement hiérarchisé), sachant que les revues classées « 1* », « 1 » et « 2 » entrent en « A », les revues classées « 3 » entrent en « B » et les revues classées « 4 » entrent en « C ».

Lors des réunions suivantes, le principe a été acté de construire la liste « Economie et Gestion » de l'AERES comme fusion des listes CNRS et FNEGE avec attribution du meilleur classement pour chaque revue présente dans l'une ou l'autre de ces deux listes. Il est également décidé que la liste publiée par l'AERES est globale et, contrairement à la liste publiée par la Section 37, elle ne fait pas apparaître de champs thématiques.

Les principes de constitution des listes ayant été adoptés en commission plénière représentative, la première liste est publiée sur le site de l'AERES au printemps 2013 en vue de la vague E. La Section 37 refuse toutefois de voter formellement cette liste, estimant que le principe en est celui d'une liste publiée sous la responsabilité de la seule AERES.

L'étape suivante du travail a consisté en la mise au point d'un questionnaire proposé aux revues françaises qui souhaiteraient voir leur classement amélioré et pourraient ainsi faire valoir des arguments en faveur de telles révisions. Une quarantaine de revues ayant renseigné ces questionnaires, ils sont alors dépouillés et analysés par les délégués scientifiques de l'AERES qui les présentent à l'assemblée plénière de septembre 2014, laquelle *in fine* décide ou non d'effectuer les reclassements proposés. 3 reclassements (deux de C à B et un de B à A) seront en fin de compte actés, en vue de la vague A.

A ce stade est intervenu un conflit interne à l'assemblée plénière qui a conduit l'HCERES à prendre l'initiative de publier deux listes de revues, l'une en économie et l'autre en gestion. En effet, le principe de création d'un champ « Économie et Institutions » demandé par le CNU 05 et l'AFEP avait été acté début 2014 (bien que n'apparaissant pas formellement dans la liste qui ne comporte pas de champ thématique). Un groupe de travail formé d'économistes, représentant le CNU 05, l'AFEP, l'AFSE et la Section 37 s'était réuni en Mars 2014 pour proposer une liste de revues constitutives du champ et le classement de celles ajoutées à cet effet. Leur validation en plénière n'a

pas pu être acquise en Septembre 2014, du fait du refus de vote du CNU 05 insatisfait des classements proposés et qui souhaitait obtenir un « bonus » pour les revues de cette catégorie.

L'AERES (devenue HCERES depuis) avait alors pris la responsabilité de publier deux listes distinctes « Économie » et « Gestion » à usage de la vague B. La liste « Gestion » était constituée sur la base des règles susdites et son évolution s'est conformée à ces règles. La liste « Économie », en revanche, intégrait les revues institutionnalistes avec des classements arbitraires et parfois, pour celles déjà présentes dans la liste, discordants avec la liste gestion. Le préambule publiés avec la liste « Économie » mentionnant de façon inexacte la genèse de ces deux listes, la Section 37 avait protesté et obtenu sa rectification.

Dans l'objectif de disposer d'une liste à usage de la vague C et comme première étape en vue de la réunification à terme des deux listes (qui affichent donc des différences de contenu et de classement), les représentants des économistes (Section 37, CNU 05, AFSE et AFEP) se sont réunis au printemps 2016, dans le but d'arriver à un premier accord sur la liste « Économie ».

Une première règle, indiscutable, a été de ne pas modifier les classements des revues déjà présentes dans la liste, soit *in fine* 26 revues. Le classement des 16 revues ajoutées a été discuté et voté en partant des propositions du groupe de travail de Mars 2014 et sur la base de critères qualitatifs et bibliométriques. Il a permis d'aboutir à une distribution globale des classements de ces 42 revues dans la fourchette des distributions des autres domaines (hors revues généralistes), dans une position plutôt basse de la distribution avec une part de revues classées A proche du Min, de revues classées B un peu au-dessus de la moyenne et de revues classées C proche du Max.

Sous réserve de validation par la commission plénière, la convergence souhaitable et souhaitée vers une liste HCERES à nouveau commune à l'économie et la gestion pourrait se faire sur la base des principes de construction précédemment actés de la liste à laquelle s'ajouteraient ces 16 revues avec leur classement.

Bien entendu cette liste reste la liste de référence de l'HCERES et ne contraint en rien la liste de la Section 37 du CoNRS, pour laquelle il avait été décidé au printemps 2014 de ne pas créer de domaine E&I, pas plus qu'elle ne contraint la liste publiée par la FNEGE, l'une et l'autre conservant leur entière autonomie.

c. A quoi servent les revues françaises ?

Le 22 mars 2016 a été organisée à l'initiative de la Section 37 une journée d'étude intitulée « A quoi servent les revues françaises ? » Les revues françaises en économie et gestion étaient invitées à débattre de leur rôle et de leur place. Cette journée a permis d'évoquer les difficultés auxquelles font face ces revues et de dégager plusieurs enjeux pour celles-ci au cours des années à venir.

Les revues françaises en économie et gestion connaissent aujourd'hui une situation différente de celles des autres sciences sociales, dans la mesure où la communauté scientifique, dans nos disciplines, a connu une internationalisation croissante au cours de ces dernières décennies. Cette internationalisation traduit différents aspects de l'activité scientifique. En premier lieu, mis-à-part

quelques écoles de pensée plus particulièrement françaises, comme l'école de la Régulation, ou des domaines marqués par des spécificités nationales, comme l'économie du Droit, les travaux de recherche en économie et gestion s'inscrivent le plus souvent dans un corpus de savoir international. Les références à la littérature englobent un ensemble de travaux publiés dans des revues internationales, lesquelles sont généralement pilotées par des comités éditoriaux de composition plurinationale et dont, en tous cas, les modalités d'accès sont de moins en moins contraintes par la nationalité des auteurs. Ensuite les co-autorats qui sont souvent à la base des publications scientifiques sont, de manière croissante, internationaux et les conférences internationales, dans lesquelles les chercheurs présentent et discutent leurs travaux, offrent un brassage de participants de multiples origines, contribuant ainsi à une globalisation des débats et des collaborations scientifiques. Enfin la mobilité des chercheurs et le financement de grands programmes de recherche sont de plus en plus pensés sur une base internationale qui reflète le fonctionnement effectif de la communauté scientifique.

Dans ce contexte, les revues françaises d'économie et de gestion sont donc engagées dans une compétition dans le paysage global des revues de ces disciplines. Elles se préoccupent des indicateurs bibliographiques les concernant et de leur présence et classement dans les listes de revues comme celles de la FNEGE, de l'HCERES ou du CNRS. Ces préoccupations sont bien entendu légitimes, mais les revues françaises, dans cette concurrence, partent avec un handicap objectif qui est celui de la langue. Toutefois la vitalité de beaucoup des revues francophones, l'investissement personnel des membres de leurs comités éditoriaux, la qualité des articles et des auteurs que souvent elles publient, montrent bien qu'il ne faut pas enfermer ces revues dans une logique de concurrence et d'échec, mais au contraire mettre en avant et valoriser le rôle qu'elles ont à jouer et jouent à l'égard de la communauté scientifique française et plus largement francophone.

Cette journée a permis de rassembler les représentants des comités de rédaction de 36 revues françaises, ainsi qu'une bonne part des membres de la Section 37 et des représentants de l'InSHS, de l'HCERES et de la FNEGE... Du débat riche et franc qui s'y est déroulé, nous avons produit un compte-rendu, disponible sur le site Internet de la Section 37, afin de laisser une trace de ces réflexions et de pouvoir le diffuser dans un cercle plus large.

Ces débats ont vu, pour la première fois, posées et débattues les questions auxquelles sont confrontées aujourd'hui les revues françaises d'économie et de gestion. Elles devraient permettre d'enrichir la réflexion et notamment les fondements de la politique de soutien aux revues menée par le CNRS.

6. Un domaine disciplinaire pluriel et ouvert

La Section 37 couvre un champ disciplinaire *a priori* bien identifié, les sciences économiques et de gestion. Au contraire des sections CNU, elle rassemble dans un même cadre les sciences économiques et les sciences de gestion, dont les frontières sont largement poreuses de l'une à l'autre et dont les chercheurs publient fréquemment dans l'un et l'autre domaine, des travaux qui relèvent d'un champ partagé. Pourtant la balance entre ces deux domaines apparaît fortement déséquilibrée,

notamment en ce qui concerne la difficulté à réaliser des recrutements en gestion. En outre l'économie comme le management éprouvent de plus en plus le besoin de se mettre à l'écoute et de s'ouvrir à d'autres champs disciplinaires, en sciences sociales bien sûr mais aussi au-delà, comme dans le cas de l'environnement.

a. Gestion

Pour la mandature 2012-2016, la Section 37 du Comité National comptait, dans sa configuration initiale, 4 gestionnaires, tous élus, et appartenant à des champs disciplinaires différents (i.e., management, contrôle de gestion, systèmes d'information, marketing). Bien que la Section 37 couvre deux disciplines, l'économie et la gestion, le Ministère de la Recherche a systématiquement nommé des économistes (c'était déjà le cas pour la mandature 2008-2012 et c'est à nouveau le cas pour la mandature 2016-2021). Cette situation a compliqué l'évaluation des dossiers en gestion (i.e., chercheurs, revues). Les dossiers en finance ont pu bénéficier de l'expertise des économistes de la Section 37.

Mi-2016, la Section 37 compte 18 chercheurs en gestion (50% de CR, 27% de femmes), lesquels se concentrent pour les deux tiers d'entre eux sur l'Université Paris-Dauphine (7) et l'Ecole Polytechnique (5). Notons que 5 des 18 chercheurs en gestion sont actuellement en détachement de longue durée, réduisant de fait l'effectif des chercheurs actifs, et que 4 DR en poste au sein de l'Ecole Polytechnique devraient partir ou annoncer leur retraite à l'occasion de la prochaine mandature. Au niveau des unités, le mandat se termine avec le passage en FRE descendante du CERAG, qui a perdu son dernier chercheur CNRS en cours de mandature. Ces observations mettent en évidence une perspective démographique peu favorable pour la gestion au CNRS.

Peu de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en gestion présentent leur candidature pour un recrutement, une promotion, une délégation ou une prime, reflétant une sorte de fatalisme, en interne comme en externe, à l'égard des chances de succès des dossiers en gestion. Le Comité privilégie les candidats affichant un passage par l'international, et le réseau qui va avec, et un dossier de publications incluant *a minima* une publication de rang 2 à l'international. A l'aune de ces critères, les candidats ayant fraîchement soutenu une thèse en gestion, le plus souvent monographique, ne sont de fait pas compétitifs par rapport à des candidats en économie ayant cumulé jusqu'à plusieurs post-doctorats à l'étranger, souvent par obligation, après une thèse par articles. Quant aux candidats suffisamment matures pour respecter les exigences affichées en économie, ils privilégient le plus souvent un emploi en école de commerce, deux à trois fois plus rémunérateur qu'une position de CR au CNRS.

Au niveau des recrutements, seuls 2 gestionnaires ont été recrutés sur des postes de CR au cours de la mandature (contre 1 seul pour la mandature précédente), représentant 8% des recrutements externes de chercheurs entre 2012 et 2016, soit moins que la proportion de gestionnaires au sein de la Section 37, i.e. 10% (notons, à l'occasion du concours 2013, le déclassement par le jury d'admission d'un 3ème candidat classé en liste principale – voir paragraphe 2.a supra). Au niveau des promotions, seul un candidat a été promu (hors la promotion naturelle de CR2 à CR1) sur les 5 demandes examinées. Une politique dynamique en gestion au CNRS suppose la reconnaissance des spécificités de la recherche en gestion par rapport à la recherche en économie au sein du Comité et

de l'InSHS, ainsi qu'un coloriage de postes en amont au niveau CR2 pour attirer des candidats à ce grade, notamment au sein d'institutions offrant des compléments salariaux.

b. Rapport de conjoncture

Le rapport de conjoncture a été construit à partir d'une enquête spécifique menée auprès des UMR en économie et gestion. Compte tenu des évolutions récentes qu'a connu le secteur et qui concernent tout à la fois l'internationalisation de la recherche et l'évolution du contexte institutionnel, notamment de financement, il nous semblait important que ce rapport s'appuie sur le vécu et le ressenti de la communauté scientifique elle-même.

Un premier trait qui ressort de cette enquête est relatif à l'hétérogénéité de la population des unités à une période dominée par des effets de polarisation lesquels renforcent l'asymétrie des conditions dans lesquelles se fait la recherche. En deuxième lieu, nous avons voulu décrire les activités de la communauté à travers les grandes thématiques de recherche telles qu'elles ressortent des pratiques des unités et que nous avons regroupées en huit grands domaines génériques. Enfin nous avons tenté d'appréhender comment les unités perçoivent l'apport et le rôle du CNRS et nous avons confronté cette perception à la vision que ces unités ont du paysage global de la recherche en économie-gestion et de son évolution.

Pour conclure, cette analyse tendrait à montrer qu'il y aurait lieu de penser et d'organiser la recherche dans nos domaines de manière plus transversale, autour de grandes questions, objets de recherche, voire d'outils et favoriser ainsi une vision moderniste, pluridisciplinaire à l'intérieur des sciences sociales et au-delà.

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Comité National :

<http://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapport-conjoncture/rapport-de-conjoncture-2014/acceder-au-texte-integral-de-la-section-37>

et également sur le site Internet de la Section 37.

c. Interdisciplinarité

Le cloisonnement de nos disciplines selon des thématiques plus ou moins étanches semble bien révolu. Si les comportements stratégiques de chercheurs jeunes ou moins jeunes conduisent parfois encore à des logiques d'hyperspécialisation sur des questions pointues et en général très techniques, l'avenir semble plutôt à l'ouverture intellectuelle. L'organisation encore très traditionnelle de la plupart des laboratoires en axes thématiques se double d'interactions de plus en plus fortes entre ces axes. Ce qui émerge relève davantage d'une vision transversale fondée sur des objets de recherche, voire sur des outils. Les sciences économiques et de gestion retrouvent, ou du moins renforcent, leur identité de sciences sociales, dans le sens où elles sont appelées à trouver une nouvelle légitimité dans leur capacité à apporter des réponses à des problèmes de société, tout en dialoguant et se nourrissant des autres sciences sociales.

Une vision moderniste de l'organisation de la recherche doit placer l'interdisciplinarité au cœur de sa démarche, au sein des sciences sociales et au-delà vers les sciences dites dures. Dans cette optique, l'interdisciplinarité ne peut seulement se déléguer à une poignée de CID, mais doit être portée au sein même de la Section 37 comme une préoccupation majeure pour régénérer les cadres traditionnels de la pensée. Nombreux sont les travaux qui vont dans ce sens et il nous semble important de ne pas abandonner cette orientation aux aléas des initiatives locales. C'est le rôle du CNRS de porter une vraie politique scientifique nationale délivrée des contraintes de sites et de contribuer à insuffler des initiatives ambitieuses aux frontières de la connaissance.

7. Libres points de vue

Ce dernière partie a pour objet de laisser une libre parole aux membres de la Section 37 qui souhaiteraient y développer un point de vue particulier. Elle a été librement ouverte à l'ensemble de ses membres. Un seul d'entre nous a souhaité s'y exprimer.

A propos de l'évaluation des dossiers de la Section 37

Jérôme Lallement

Les remarques présentées ici ont été rédigées en référence à l'économie ; la transposition concernant la gestion reste éventuellement à faire.

Le point de départ est un constat sur la diversité des objets dont s'occupe la science économique : économie de la santé, finance, économie du travail, économie de l'environnement, macroéconomie, microéconomie, économie comportementale, histoire de la pensée économique, théorie de l'information, économie expérimentale, économie cognitive, philosophie et épistémologie de l'économie, *etc*³. A cette diversité des objets, s'ajoute celle des méthodes : approches théoriques, descriptives, formalisées, empiriques, institutionnalistes, économétriques, historiques, expérimentales, théorie des jeux, *etc*.

Par tradition, les approches réflexives (la philosophie de l'économie, l'épistémologie et l'histoire de la pensée économique) relèvent de la Section 37 du CoNRS et de la Section 5 du CNU. Comme le Droit qui a toujours inclut dans son champ disciplinaire l'histoire et la philosophie du droit ; et à la différence de certaines disciplines qui ont des sections CNRS (ou CNU) spéciales pour l'histoire et l'épistémologie⁴.

L'avantage de cette tradition est que ce sont des économistes qui prennent en charge la réflexion sur leur propre discipline. Une des conséquences de ce découpage est que les chercheurs qui relèvent de la Section 37 du CNRS (Section 5 du CNU) peuvent traiter aussi bien de théorie économique ou d'économie appliquée que d'épistémologie ou d'HPE, d'économie descriptive ou d'économétrie.

³ Voir par exemple la liste des spécialités utilisées pour le classement des revues.

⁴ Rappelons que, dans l'état actuel des découpages, l'histoire des faits économiques relève des historiens.

La difficulté vient de ce que cette définition du champ couvert par la Section 37 introduit une inégalité de fait entre les candidats à un poste ou à une promotion.

Pour des raisons évidentes, il est plus facile d'apprécier un modèle formalisé ou un test économétrique qu'un travail interprétatif sur la valeur ou une réflexion conceptuelle sur la définition du chômage, ou sur le bien-être social. On sait que la démonstration du théorème de possibilité de J. Kenneth Arrow (*Social choices and individual values*, 1951) contenait une erreur de logique remarquée par Julian H. Blau (1957), erreur que tout le monde a admis, car une erreur de logique est difficilement contestable. Pour corriger cette erreur, Arrow a modifié la deuxième édition de son livre (1963). *A contrario*, les critiques portant sur l'interprétation des hypothèses et des conclusions du théorème d'Arrow n'ont pas fait l'objet d'une telle unanimité et sont encore aujourd'hui l'objet de débats et d'interprétations qui, par nature, sont sans fin.

Pour le dire autrement, les travaux formalisés sont plus faciles à évaluer que les travaux qui ont une dimension purement réflexive. Les erreurs de Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff sont objectives. La sous-estimation par le FMI de la valeur du multiplicateur budgétaire grec est un fait objectif. L'interprétation d'un concept ou la signification d'un modèle est beaucoup plus problématique. Il y a un biais systématique en défaveur des travaux plus interprétatifs, c'est-à-dire plus conceptuels ou plus réflexifs, dont il est évidemment beaucoup plus difficile de dire qu'ils sont vrais ou faux. Car cette opposition binaire ne s'applique pas à propos d'une interprétation. Une interprétation est toujours contestable, et le critère vrai/faux est très mal adapté à des travaux réflexifs. D'une manière générale, les dossiers non standards sont plus difficiles à évaluer car, dans le domaine de l'interprétation, il n'y a aucune certitude quant à la vérité d'une interprétation.

Le classement des revues renforce cette inégalité. Pour prendre l'exemple de l'épistémologie économique, il n'existe pas de revues de rang 1 dans cette spécialité et la meilleure revue de ce champ est de rang 2. Tout candidat économiste épistémologue est donc *a priori* défavorisé par rapport à un théoricien des jeux ou un économiste expérimentaliste qui peut publier dans de « meilleures » revues⁵.

Cette inégalité est amplifiée par des réflexes pas toujours conscients : « On le prendrait bien s'il y avait plus de postes ». Pourquoi la pénurie des postes ne devrait-elle affecter que l'épistémologie ou la philosophie de l'économie, mais pas la théorie des jeux ou l'économie expérimentale ?

Cet état des lieux rapide souhaite attirer l'attention des membres de la Section 37 du comité sur l'hétérogénéité des candidatures et sur la nécessité d'adopter des critères d'évaluation qui tiennent compte de cette diversité afin de rendre justice aux travaux réflexifs pour lesquels il est plus difficile de donner un avis objectif.

⁵ Ce constat vaut pour d'autres champs de l'économie. Par exemple, les articles d'économétrie appliquée ou de macroéconomie appliquée (au sens de travaux reposant sur de l'économétrie) sont impossibles à publier dans des revues de rang 1. L'accès aux revues de rang 1 pour un économètre appliqué nécessite en fait en plus la construction d'un modèle théorique ou d'un test théorique.